

<http://pierre-alainmillet.fr/La-renovation-urbaine-sans-l-etat>



Conseil de métropole du 16 décembre 2019

La rénovation urbaine sans l'état !

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 16 décembre 2019

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Nous soutiendrons bien évidemment ces délibérations pour des projets urbains discutés dans chaque ville avec tous les acteurs et qui sont essentiels pour redonner l'espoir à tous ces quartiers prioritaires qui cumulent les difficultés urbaines et sociales.

Mais nous pensons nécessaire de rappeler quelques faits

- [-] l'état donne 0 euros de son budget pour financer la rénovation urbaine
- [-] l'état donne 0 euros de son budget pour financer l'aide à la pierre pour la construction de logement social
- [-] l'état a prélevé des milliards sur les bailleurs sociaux pour réduire ses dépenses d'aide au logement
- [-] les propositions Borloo pour répondre aux attentes des quartiers prioritaires ont été mises à la poubelle par le gouvernement

Au total donc, la rénovation urbaine si nécessaire n'est financé que par

- [-] les salariés avec la cotisation dite "contribution à l'effort de construction" qui finance Action Logement
- [-] les locataires avec les apports en fonds propres et les emprunts des bailleurs sociaux
- [-] les collectivités locales

Ce sont donc les salariés, les locataires et les collectivités qui financent seuls la rénovation urbaine si nécessaire.

C'est pourquoi nous rappellerons toujours l'abandon de fait par l'état de ces quartiers et l'urgence au contraire du retour du service public d'état dans la proximité et du droit commun.